

AUDIENCES DU BAPE SUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA ROUTE 175

QUESTION : Quelle est la pression mise sur les écosystèmes forestiers en raison de l'ouverture de nouvelles routes forestières, en regard de la pression mise sur les écosystèmes en raison de l'élargissement de la route 175 ?

J'ai référé cette question à monsieur Richard Armstrong de notre Direction de l'environnement forestier (DEF). Lors d'une discussion téléphonique avec celui-ci, il m'a fait part que la question était très large et qu'elle mériterait d'être précisée, de façon à pouvoir donner une réponse plus adéquate. Monsieur Armstrong m'a tout de même transmis la réponse d'un de ses collègues, monsieur Normand Bertrand, laquelle réponse est jointe à la présente.

À l'Unité de gestion, nous disposons cependant de relevés sur les pertes de superficies productives associées au réseau routier construit dans l'aire commune 03107, soit la partie sud-ouest de la réserve des Laurentides. Les résultats pour les saisons 2001-2002 et 2003-2004 sont joints à la présente.

Sommairement, pour l'année 2001-2002, les superficies devenues improductives correspondaient à 4,2 % pour les chemins eux-mêmes, auxquelles s'ajoutait une superficie de 1,9 % en perturbations physiques graves qui se retrouvaient dans des zones de 40 m situées de part et d'autre des chemins. Ces perturbations étaient constituées à 94,9 % en débris ligneux (andains), à 3,6 % en mares et à 1,4 % en roc. La récolte ayant porté sur 1576 ha, la perte en superficie productive équivalait à 96 ha (6,1 % x 1576 ha).

Les données pour la saison 2003-2004 sont : 3,5 % en chemins et 2,2 % en perturbations physiques graves, lesquelles étaient constituées en 69,7 % en débris ligneux, 19,2 % en exposition minérale, 10,1 % en mares et 1,0 % en roc. La récolte ayant porté sur 875 ha, la perte en superficie productive équivalait à 50 ha (5,7 % x 875 ha).

Toutefois, il faut prendre en compte que l'effet des perturbations physiques graves est amoindri par la remise en production d'une grande partie de ces superficies par un reboisement dans les aires d'empilement, d'ébranchage et de tronçonnage (AEET). En effet, sur ces aires qui s'étendent sur environ 12 m de part et d'autre des chemins, les bénéficiaires de CAAF (BCAAF) réalisent une mise en andains des débris ligneux et exécutent un reboisement entre ces andains. Ce reboisement est généralement réalisé avec un espacement réduit entre les plants (jusqu'à 1,4 m entre eux) de façon à compenser pour la superficie en andains.

Le reboisement des AEET est fait avec des épinettes dont la provenance des semences est compatible avec le territoire à régénérer. Pour le reste du territoire récolté, la coupe avec protection de la régénération et des sols (CPRS), les travaux de dégagement de la régénération et les éclaircies précommerciales permettent un retour d'un peuplement forestier au moins équivalent au peuplement antérieur en volume et qualité.

Globalement, on peut dire que la « rupture » des écosystèmes n'est que d'environ 12 m par les chemins en tant que tels. À mon avis, cette discontinuité n'est pas assez importante pour créer un effet négatif important sur les écosystèmes. La pollinisation des essences forestières de part et d'autre des chemins n'est pas compromise, la faune peut traverser ce territoire ou y circuler. Les risques pour la survie des animaux qui s'y risquent dépendent du niveau de circulation : il peut être important durant le transport du bois, mais par la suite cette activité peut être faible ou inexistante durant plusieurs années. Cependant, la réalisation des traverses de cours d'eau peut entraîner des conséquences sur la qualité du milieu aquatique, si l'application du Règlement sur les normes d'intervention n'est pas respectée par le constructeur du chemin (BCAAF) ou celui qui l'entretient (souvent c'est le gestionnaire faunique). L'évaluation des impacts sur ce milieu est du ressort de Faune-Québec.

En comparaison, l'élargissement de la route 175 crée une zone improductive d'une largeur totale d'environ 100 m. C'est donc une « rupture » importante, mais sur un seul tracé. À ma connaissance, le MRNF n'a pas d'étude sur la pression exercée par ce type d'infrastructure.

Je demeure à votre disposition pour toute question relative à ce dossier

Daniel Tremblay ing. F.

2005-04-20

Dossier Audience route 175

Question 2 de la note de Chantal Dubreuil à Paul-Émile Lafleur concernant l'impact de l'élargissement de la 175 VS la construction de nouvelles routes forestières;

La problématique de l'accès à de nouveaux territoires forestiers pour les activités humaines de toute nature par la construction de nouvelles routes forestières et celle de l'élargissement d'une importante route existante sont de nature tout à fait différente.

D'un point de vue faunique, l'élargissement de la 175 n'ajoutera probablement pas beaucoup d'impacts additionnels à ceux déjà existants (barrière aux déplacements; risques de collisions avec les orignaux et d'autres espèces), sauf si les infrastructures additionnelles constituent réellement une barrière physique infranchissable pour les espèces terrestres. La perte d'habitat faunique est insignifiante, mais un possible accroissement de la circulation pourrait augmenter certains impacts existants.

L'accès à de nouveaux territoires forestiers par la construction de routes forestières amène des changements majeurs dans le milieu, qui peuvent selon les points de vue être soit positifs, soit négatifs. Les ressources du territoire (forêt, faune, milieu naturel) qui étaient «protégées» parce qu'inaccessibles deviennent accessibles, ce qui en soi est positif, mais l'utilisation doit être harmonisée et encadrée convenablement pour éviter les excès.

N. Bertrand

Évaluation de la perte de superficie productive

Mode d'aménagement équienné

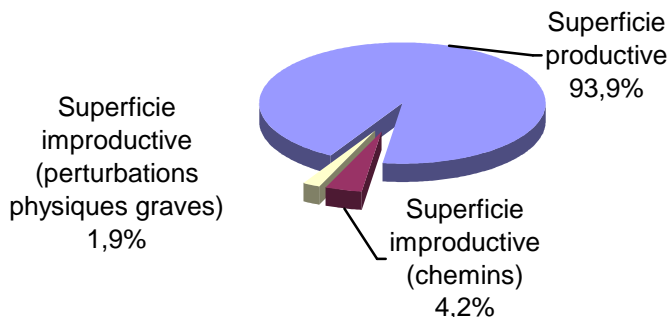
Aire commune 3107

Année 2001-2002

Superficie récoltée : 1576 ha

Superficie échantillonnée : 1576 ha

Proportion des superficies productive et improductive à la suite des opérations de récolte



Réseau routier inventorié

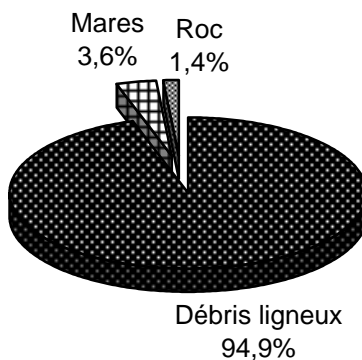
Longueur : 55,4 km

Largeur moyenne: 12 m ± 0,6 m

Superficie récoltée par kilomètre de chemin : 28,4 ha/km

Répartition des perturbations physiques graves

(1,9%)

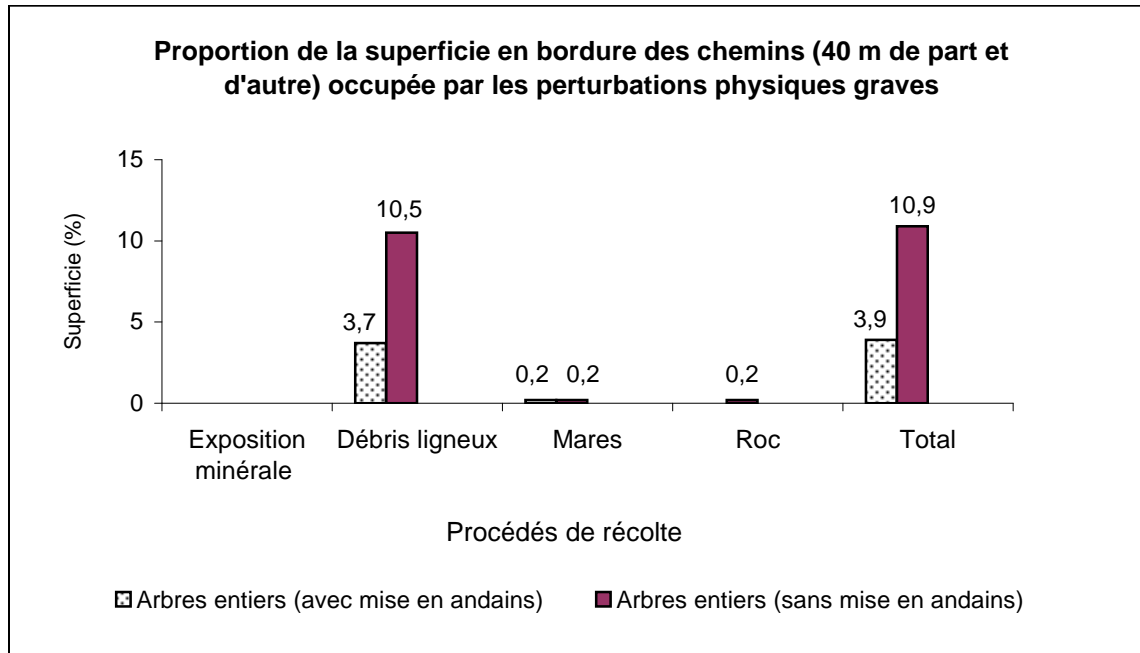


Ressources
naturelles

Québec



Aire commune 3107



Superficie occupées par les perturbations physiques graves en bordure de chaque kilomètre de chemin.

Procédé de récolte	Mise en andains	Saison de récolte	Superficie perturbée (ha/km)	Nombre d'unités d'échantillonnage
Arbres entiers	Oui	Été	0,31	29
		Automne		
		Hiver		
		Moyenne	0,31	29
Arbres entiers	Non	Été	0,87	21
		Automne		
		Hiver		
		Moyenne	0,87	21
Bois tronçonnés	NA	Été		
		Automne		
		Hiver		
		Moyenne		
Tronc entier	NA	Été		
		Automne		
		Hiver		
		Moyenne		
Moyenne (intervalle de confiance)			0,55 ± 0,18	50

1. NA : non applicable

Produit par :

Ministère des Ressources naturelles
Direction de l'environnement forestier

Source des données :

Ministère des Ressources naturelles
Forêt Québec

Évaluation de la perte de superficie productive Mode d'aménagement équienné

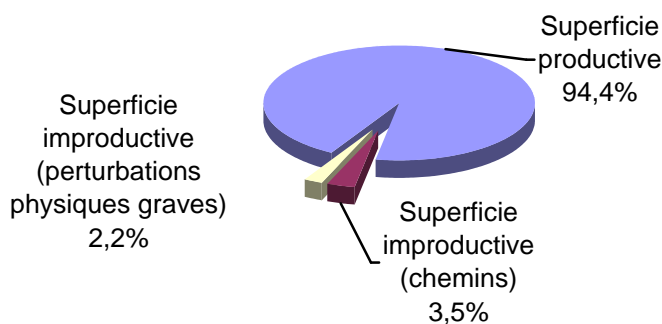
Aire commune 031-07

Année 2003-2004

Superficie récoltée : 875 ha

Superficie échantillonnée : 875 ha

Proportion des superficies productive et improductive à la suite des opérations de récolte



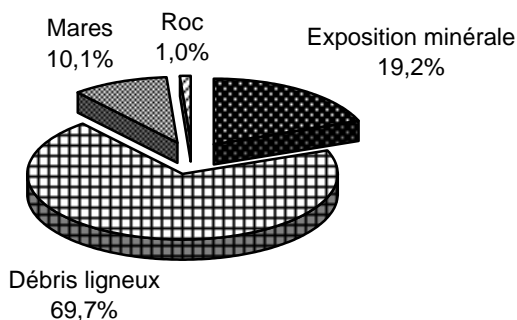
Réseau routier inventorié

(Saison de récolte)

Longueur totale (été et hiver):	24,3 km	Largeur moyenne (été et hiver) :	12,5 m ± 0,7 m
Longueur (été):	24,3 km	Largeur moyenne (été):	12,5 m ± 0,7 m
Longueur (hiver):	0 km	Largeur moyenne (hiver):	0 m ± 0 m
Largeur moyenne avec mise en forme:	12,5 m ± 0,7 m		
Largeur moyenne sans mise en forme:	0 m ± 0 m		
Superficie récoltée par kilomètre de chemin :	36,1 ha/km		
Superficie récoltée par kilomètre de chemin (été) :	36,1 ha/km		
Superficie récoltée par kilomètre de chemin (hiver) :	0 ha/km		

Répartition des perturbations physiques graves

(2,2%)

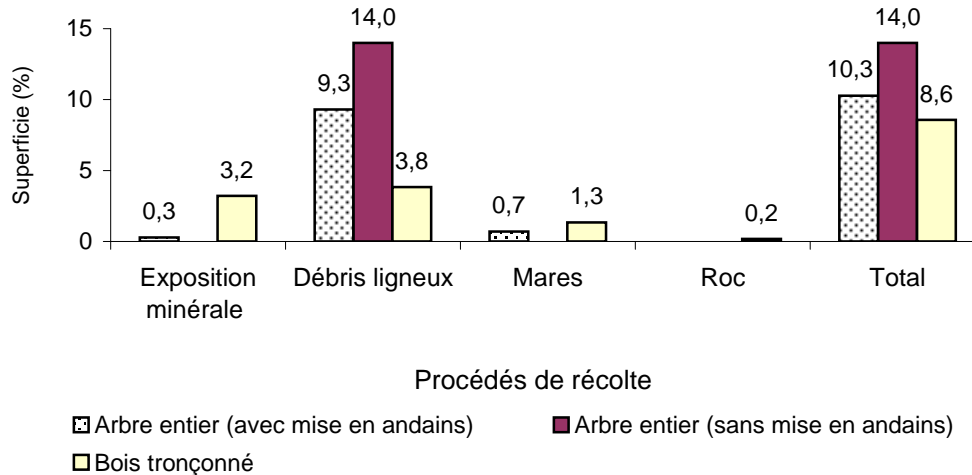


Ressources
naturelles,
Faune et Parcs

Québec

Aire commune 031-07

Proportion de la superficie en bordure des chemins (40 m de part et d'autre) occupée par les perturbations physiques graves



Superficie occupées par les perturbations physiques graves en bordure de chaque kilomètre de chemin.

Procédé de récolte	Mise en andains	Saison de récolte	Superficie perturbée (ha/km)	Nombre d'unités d'échantillonnage
Arbre entier	Oui	Été	0,83	17
		Automne		
		Hiver	0,60	1
		Moyenne	0,82	18
Arbre entier	Non	Été	1,12	5
		Automne		
		Hiver		
		Moyenne	1,12	5
Bois tronçonné	NA	Été	0,70	27
		Automne		
		Hiver	0,40	1
		Moyenne	0,69	28
Tronc entier	NA	Été		
		Automne		
		Hiver		
		Moyenne		
Moyenne (intervalle de confiance)			0,78 ± 0,22	51

1. NA : non applicable

Produit par :

Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs
Direction de l'environnement forestier

Source des données :

Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs
Forêt Québec